

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/07/22-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 juillet 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 03 juillet 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Fixation des montants SCD et FSDIE inclus dans les droits de scolarité

Le conseil d'administration approuve la fixation des montants SCD et FSDIE inclus dans les droits de scolarité. Ces tarifs sont fixés pour l'année universitaire 2014/2015 à :

- Service Commun de Documentation : 34 euros
- FSDIE : 16 euros

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 22 juillet 2014



Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille

